

Ecole des hirondelles Le Trévoux Conseil d'école du 6 novembre 2014

Présents : Mmes Ganne, Le Dorze, Floch, Rostren, Le Bris, M Carval et Couliou (parents d'élèves élus)
Mme Beux (adjointe chargée des affaires scolaires) et M Fraval (maire)
Mme Prat (DDEN)
Mmes Tanguy, Autret, , Moal ,Nicolas, Tequi, Huet et M Boudon et Ribalet (enseignants)
Excusées : Mme Decemme (IEN)
Mme Oriot (enseignante)

1) Résultat des élections et présentation des présents

Le taux de participation a été de 63% (51% l'année dernière, 56 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. Sept parents titulaires ont été élus: il s'agit de Elodie Auffrays (mère de Nolan en GS), Delphine Coroller (mère de Mayeul en GS et Aubane en CM1), Delphine Floch (mère de Clément en CP et Paul en CM2), Julie Ganne (mère de Swane en CE1, Loïs en CM2), Katia Le Dorze (mère de Célia en CP et Killian en CM2), Olivier Carval (père de Nolan en GS et Ewen en CE1) et Olivier Couliou (père de Lucile en PS)

2) Rôle et règlement du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de 2/3 de ses membres.

Les membres :

- Le directeur qui en est le président
- Les maîtres de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école
- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau
Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales
ATSEM
Les employés du temps post et périscolaire

Ses attributions : le Conseil d'École, sur proposition du directeur

- **Vote** le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'École.
- **Est consulté** et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
 - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions d'intégration des enfants handicapés

- Les activités périscolaires et la restauration scolaire
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- L'hygiène scolaire
- L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable depuis l'année dernière sur le site internet de l'école.

3)Règlement

La directrice attire l'attention sur un point du règlement à modifier : le paragraphe relatif aux horaires de classe.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

4) Rentrée 2014

A cette date, l'école compte 175 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :

- 12 TPS / 16 PS: 28 avec Rozenn Nicolas
- 8 PS / 19 MS : 27 avec Astrid Tequi (les lundis et mardis) et Marianne Oriot (les jeudis et vendredis)
- 7 MS / 20 GS avec Isabelle Autret
- 19 CP avec Hélène Tanguy
- 21 CE1 avec Cathy Moal
- 17 CE2 / 9 CM1 : 26 avec Vincent Ribalet
- 9 CM1 / 18 CM2 : 27 avec Pierre-Yves Boudon (les mercredis et jeudis) et Katell Huet

Amélie Ollivier (AVS) accompagne deux enfants au sein de l'école et Maryse Laurent assure un emploi de vie scolaire.

La mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) est effective depuis la rentrée. Le programme est établi par l'équipe enseignante, par période, et la taille des groupes varie selon les activités proposées. Les thèmes de travail sont les suivants : aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, méthodologie et organisation, ateliers langage et jeux mathématiques, ateliers de jeux pédagogiques. Les APC sont proposées les lundi pour les élèves de GS, CP, CE1, CM1 et CM2 , les mardi pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. L'accord des familles est nécessaire. Les élèves de TPS, PS et MS bénéficient de ces activités sur le temps de cantine avec l'accord de Mme Decemme (IEN) : ils déjeunent (par groupes de 8) en compagnie d'une enseignante dans une salle de classe.

Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2 et CM1 (et CM1/CM2 si financement du transport par l'APE) iront à l'Aquapaq de Scaër. Les séances ont débuté pour la classe de CE1 et se termineront fin janvier. Le créneau horaire est de 10h40 à 11h20 dans l'eau le jeudi matin. Le financement des entrées est assuré par la Cocopaq, la mairie prend en charge le transport.

Les 7 classes sont inscrites au dispositif Cinécole avec 3 projections au cours de l'année. Le coût du transport est pris en charge par la Cocopaq et les entrées sont payées par l'APE.

Les élèves de CM2, dans le cadre de la liaison école-collège, se rendront au collège de Bannalec durant 7 après-midi les lundis à partir du mois de mars.

Les classes, à partir du CP jusqu'au CM2, participeront au cross de la solidarité qui aura lieu les 1er et 2 décembre dans le parc du Manoir de Kernault. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui permet de mener à la fois des activités en EPS (course longue) et des activités en éducation civique (débat sur les droits de l'enfant, collecte de livres).

5) Travaux et sécurité

Un exercice incendie a été réalisé ce jour : l'absence d'alarme dans la classe de MS/GS a été constatée et mentionnée dans le rapport.

Mr Fraval indique qu'il n'est pas au courant de cette absence d'alarme et qu'il va se renseigner .

Mme Huet interpelle M Fraval sur l'extension de l'école. Ce dernier indique que le permis est en cours, la Mairie attend sa validation. Une étude sismique avait été demandée en complément, ce qui a retardé la procédure de deux mois. Un algéco qui servira de salle de sieste est prévu.

La cantine sera agrandie pour accueillir une vingtaine d'enfants supplémentaires. Les salles seront fonctionnelles pour la rentrée prochaine.

Les parents d'élèves signalent que le stationnement aux abords de l'école reste inchangé : il est toujours problématique et dangereux des 2 côtés maintenant.

La Mairie fera, une nouvelle fois, une information à l'attention des parents.

L'école met en place chaque année une activité vélo nécessitant que certains viennent en vélo de leur domicile. Ces trajets peuvent être dangereux (exemple : la D22, prolongement de la route de Quimperlé). Les parents d'élèves demandent s'il est-il envisageable que des bandes cyclables soient étudiées par la municipalité.

Le Maire informe que la D22 dépend du conseil général et non de la commune. Des itinéraires moins dangereux sont à proposer aux élèves concernés.

6) Utilisation des bâtiments de l'école hors temps scolaire

Une demande d'utilisation du préau couvert a été formulée par la municipalité pour organiser des animations à destination des jeunes et pour des séances de yoga. Les locaux scolaires peuvent être utilisés pour des activités à caractère culturel, social ou socio-éducatif à condition qu'il s'agisse, bien sûr, d'activités non lucratives, apolitiques et laïques. La décision d'autoriser l'organisation de telles activités par une association appartient au maire de la commune. Avant d'accorder son autorisation, il doit accomplir une formalité : consulter le conseil d'école. Les organisateurs doivent bien sûr s'engager à restituer les locaux en l'état.

Aucun membre du conseil d'école ne s'y oppose à condition que les locaux soient remis en état.

Secrétaire : Hélène Tanguy

Présidente : Katell Huet